



# Revue de presse



Mercredi 31 Mai 2023



## [Renforcement des relations économiques et financières Algero-Danaises](#)



Laaziz FAID, Ministre des Finances, a reçu au siège de son département ministériel, Vanessa VEGA SAENZ, Ambassadrice du Royaume du Danemark en Algérie.

Cette rencontre a constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les voies et moyens à même de les consolider.

Dans ce cadre, les deux parties se sont félicitées de la ratification de la Convention bilatérale en vue de l'élimination de la double imposition, tout en soulignant que l'entrée en vigueur de cette Convention constituera un signal fort aux opérateurs économiques des deux pays pour stimuler leurs initiatives et doubler leurs efforts en vue de rehausser le niveau de la coopération économique bilatérale.

Le Ministre a également abordé avec son interlocutrice les chantiers de réformes engagées par notre pays en vue de faire face aux défis de développement économique et social.

Il a également fait part des mesures introduites par les pouvoirs publics pour l'amélioration de l'environnement lié à l'investissement et son écosystème, à l'effet de renforcer sa stabilité, sa transparence ainsi que les garanties offertes aux investisseurs y compris étrangers.

Tout en saluant les efforts déployés par le Gouvernement algérien, l'Ambassadrice danoise a exprimé l'intérêt porté par de nombreuses entreprises danoises pour le marché algérien et ses potentialités.

Enfin, les deux parties ont convenu d'intensifier les échanges et les rencontres entre opérateurs des deux pays en vue d'explorer les domaines d'intérêts communs et de travailler de concert pour renforcer et diversifier la coopération bilatérale.



### [La cotation du dinar face à la devise](#)

L'euro d'échange contre 225.00 dinars algériens à l'achat et contre 227.00 dinars algériens à la vente. Tandis qu' à la Banque d'Algérie, l'euro s'achète à 146.53 dinars algériens et se vend à 146.56 dinars algériens.

Le taux d'achat de dollar américain à 207.00 dinars algériens et son taux de vente à 210.00 dinars algériens. Alors que les cotations de la Banque d'Algérie indiquent que cette même monnaie s'échange contre 136.70 dinars algériens à l'achat et contre 136.71 dinars algériens à la vente.

La monnaie britannique au marché noir d'échange à 250.00 dinars algériens et de la vendre à 252.00 dinars algériens. En revanche, au niveau de la Banque d'Algérie, les cotations commerciales d'ouverture du dinar algérien, du 29 au 31 mai 2023, indiquent que la livre sterling s'achète à 168.66 dinars algériens et se vend à 168.74 dinars algériens.

Le riyal saoudien s'échange contre 51.00 dinars algériens à l'achat et contre 54.00 dinars algériens à la vente. Cependant, à la Banque d'Algérie, l'unité de la monnaie saoudienne s'échange à 36.44 dinars algériens et la vendre à 36.45 dinars algériens.



### [Le ministre des Finances reçoit l'ambassadrice du Danemark](#)



## **Le ministre des Finances reçoit l'ambassadrice du Danemark**

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a reçu, ce mardi, Vanessa Vega Saenz, Ambassadrice du Royaume du Danemark en Algérie.

« Cette rencontre a constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les voies et moyens à même de les consolider » rapporte un communiqué du département des Finances.

Le ministre et son invitée « se sont félicitées de la ratification de la Convention bilatérale en vue de l'élimination de la double imposition, tout en soulignant que l'entrée en vigueur de cette Convention constituera un signal fort aux opérateurs économiques des deux pays pour stimuler leurs initiatives et doubler leurs efforts en vue de rehausser le niveau de la coopération économique bilatérale » ajoute la même source.

Laaziz Faid a exposé « les chantiers de réformes engagées par notre pays en vue de faire face aux défis de développement économique et social ». Il a évoqué aussi « les mesures introduites par les pouvoirs publics pour l'amélioration de l'environnement lié à l'investissement et son écosystème, à l'effet de renforcer sa stabilité, sa transparence ainsi que les garanties offertes aux investisseurs y compris étrangers ».

L'ambassadrice du royaume du Danemark a fait part de l'intérêt « de nombreuses entreprises danoises pour le marché algérien et ses potentialités ». Elle a envisagé, avec son hôte, les moyens « d'intensifier les échanges et les rencontres entre opérateurs des deux pays en vue d'explorer les domaines d'intérêts communs et de travailler de concert pour renforcer et diversifier la coopération bilatérale ».



### **Dédouanement des aéronefs et navires à l'état usagé : Les conditions fixées**

Les conditions et les modalités de dédouanement pour la mise à la consommation, à l'état usagé, des aéronefs, éléments d'aéronefs ainsi que les navires de transport de voyageurs et de marchandises, ont été fixées par un arrêté interministériel publié au journal officiel n35.

Selon cet arrêté signé par les ministres des Transports et des Finances, sont autorisés à acquérir les aéronefs à l'état usagé, les exploitants des services aériens autorisés à exercer leur activité par l'agence nationale de l'aviation civile et les

investisseurs dans le domaine des services aériens, après l'accord préalable de l'agence nationale de l'aviation civile délivré sur la base d'une étude technico-économique faisant ressortir notamment les capacités humaines, matérielles et financières nécessaires.

Les exploitants de services aériens en activité, effectuant des travaux d'entretien ainsi que les installations d'entretien d'aéronefs agréées par l'agence nationale de l'aviation civile, sont autorisés à acquérir les éléments d'aéronefs à l'état usagé, selon le texte.

Les aéronefs à acquérir à l'état usagé doivent remplir un certain nombre de conditions dont l'obligation d'avoir huit ans d'âge, au maximum, et n'ayant pas dépassé les 30.000 heures de vol et/ou 15.000 cycles pour les aéronefs destinés pour les services aériens de transport public et de ne pas dépasser les 20.000 heures de vol et/ou 20.000 cycles pour les aéronefs destinés pour les services de travail aérien, de l'aviation légère et privée.

Pour les éléments d'aéronefs, il est obligatoire de disposer d'un certificat libératoire autorisé, délivré et validé par un organisme d'un des pays contractants, reconnu par l'Algérie, en vue de son installation sur un ensemble de niveau supérieur ou sur aéronef. L'importation des aéronefs et éléments d'aéronefs doit s'effectuer dans un délai maximum de six mois, à compter de la date de la signature de l'attestation de conformité. Ce délai peut être prolongé en cas de nécessité sur demande justifiée, précise l'arrêté.

Par ailleurs, le dédouanement pour la mise à la consommation, à l'état usagé, des navires de transport de voyageurs et de marchandises, est subordonné à une autorisation préalable d'acquisition délivrée par l'autorité administrative maritime compétente, pour le port ou le navire. Les navires de transport de voyageurs, de marchandise, de transport maritime urbain et de plaisance maritime à acquérir pour la mise à consommation, à l'état usagé, doivent avoir moins de 15 ans d'âge pour les navires de transport de voyageurs et de marchandises, et avoir moins de 5 ans d'âge et une longueur comprise entre 24 et 40 m pour les navires de transport maritime urbain et les bateaux restaurants itinérants.

Il est également requis d'avoir moins de 5 ans d'âge et une longueur égale ou supérieure à 12 mètres et inférieure à 24 mètres pour les bateaux de balade en mer, et de 10 ans d'âge avec une longueur égale ou supérieure à 12 mètres et inférieure à 24 mètres pour les bateaux restaurants stationnaires.

## Législation de la lutte contre le blanchiment d'argent pour la protection de l'économie nationale

Mise à jour : 30-05-2023

La législation algérienne relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est un outil efficace de protection de l'économie nationale et du système bancaire du pays, ont affirmé les experts et juristes intervenant lors d'une journée d'étude organisée dimanche par la Cour de justice de Guelma.

Dans son intervention durant la rencontre consacrée à l'amendement de la loi 05-01 relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, le procureur général près la Cour de Guelma, Lahcène Saâdi, a souligné que ces crimes affectent l'équilibre macroéconomique de l'économie nationale et portent atteinte à sa sécurité, estimant que l'Algérie a été parmi les premiers pays à légiférer contre ces crimes.

"Les amendements profonds introduits par la loi 01-31 modifiant complétant la loi 05-01 sont venus actualiser le système juridique de sorte à mieux combattre ces crimes dangereux", a précisé Saâdi, soulignant que l'objectif de la rencontre est de présenter ces amendements aux officiers de la police judiciaire, magistrats, experts, notaires, huissiers et commissaires aux ventes. De son côté, la présidente de la Cour de Guelma, Amel Belguidoum, a relevé que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme "sont des crimes transfrontaliers qui requièrent une coordination internationale continue et une actualisation périodique des législations". La magistrate a ajouté que le blanchiment d'argent "injecte des fonds sans contrepartie productive provoquant la hausse des prix et l'érosion du pouvoir d'achat et entraîne une baisse de la monnaie nationale avec une forte demande sur la devise".

## **Finances : M. Faïd examine l'état des relations bilatérales avec l'ambassadrice du Danemark**

ALGER, 30 mai 2023 (APS) - Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu mardi au siège du ministère, l'ambassadrice du Royaume du Danemark en

Algérie, Mme Vanessa Vega Saenz, avec laquelle il a examiné l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les voies et moyens à même de les consolider, indique un communiqué du ministère.

Dans ce cadre, les deux parties se sont félicitées de la ratification de la Convention bilatérale en vue de l'élimination de la double imposition,

tout en soulignant que l'entrée en vigueur de cette Convention constituera "un signal fort" aux opérateurs économiques des deux pays pour stimuler

leurs initiatives et doubler leurs efforts en vue de rehausser le niveau de la coopération économique bilatérale, souligne la même source.

M. Faïd a également abordé avec son interlocutrice "les chantiers de réformes engagées par notre pays en vue de faire face aux défis de développement économique et social", a fait savoir le ministère.

Il a aussi fait part des mesures introduites par les pouvoirs publics pour l'amélioration de l'environnement lié à l'investissement et son écosystème,

à l'effet de "renforcer sa stabilité, sa transparence, ainsi que les garanties offertes aux investisseurs y compris étrangers", ajoute la même source.

Tout en saluant les efforts déployés par le Gouvernement algérien, l'ambassadrice danoise a exprimé "l'intérêt porté par de nombreuses entreprises danoises pour le marché algérien et ses potentialités", selon le document.

Enfin, les deux parties ont convenu "d'intensifier les échanges et les rencontres entre opérateurs des deux pays en vue d'explorer les domaines d'intérêt commun et de travailler de concert pour renforcer et diversifier la coopération bilatérale".  
(APS)

## Organisation africaine des assurances : priorité à la coopération et la promotion de l'assurance agricole

ALGER- L'Organisation africaine des assurances (OAA), dont la présidence passera demain mercredi à l'Algérie, va œuvrer à densifier les échanges et la coopération interafricains et développer les produits d'assurance, notamment agricoles, a indiqué mardi à Alger Cherif Benhabiles, vice président de l'OAA.

"La présidence de l'OAA est un défi pour l'Algérie. Elle intervient dans un contexte particulier. De ce fait, les priorités de la présidence algérienne sont la facilitation des échanges entre les pays africains et la consolidation de nos relations et nos expériences" dans le domaine assurantiel, a déclaré à l'APS M. Benhabiles, à qui reviendra la présidence de cette organisation.

Il s'exprimait en marge du deuxième jour des travaux de la 49e conférence de l'OAA.

Pour M. Benhabiles qui occupe jusque-là le poste de Vice président de l'organisation, cette dernière œuvrera à mettre en place des systèmes à même de développer et de fournir des produits d'assurance compatibles avec les besoins, et surtout avec les capacités financières des exploitants agricoles africains, souvent aux revenus modestes.

"L'échange interafricain d'expériences et expertises doit être axé notamment sur les systèmes d'information. Il faut qu'il y ait des plateformes communes, ouvertes et accessibles pour l'échange d'informations entre les compagnies d'assurances des pays africains", a plaidé M. Benhabiles, également directeur général de la Caisse nationale de la mutualité agricole (CNMA).

Il a aussi mis en avant le bon déroulement des travaux de la conférence qui "est une réussite" puisque, a-t-il dit, elle a été marquée par une participation "record" avec 1.800 délégués venant de 70 pays.

Le thème choisi, à savoir : "la contribution de l'assurance aux défis de la sécurité alimentaire en Afrique" a été "pertinent", ajoute M. Benhabiles, qui relève l'importance des propositions formulées lors des travaux, notamment celles ayant trait aux enjeux climatiques et les moyens à mettre en œuvre pour y faire face.

Interrogé sur les conclusions des réunions organiques tenues en marge de la conférence, notamment celle du Comité exécutif de l'OAA, M. Benhabiles a indiqué que cette instance a validé un plan stratégique à l'horizon 2025, qui appelle, entre autres, à une plus grande implication des pouvoirs publics pour "subventionner les assurances agricoles".

"Ce plan prévoit une action envers les gouvernements pour les appeler à aider et subventionner les assurances agricoles et donner toute l'attention à ce type de produits, car il constitue un des moyens les plus sûrs pour assurer la sécurité alimentaire, et pour le développement économique de manière générale", précise-t-il.

Benhabiles remplacera le kényan Ben Kajwang qui est à la tête de l'OAA depuis 2022.

Les travaux de la conférence d'Alger ont permis d'échanger des réflexions et expertises autour de plusieurs thématiques liées à l'assurance et son développement en Afrique, notamment le rôle de l'assurance en dans la sécurité alimentaire, ainsi que la promotion de la coopération interafricaine.

La rencontre permettra d'élaborer une feuille de route pour défendre la position commune des membres de l'organisation, qui a pour but de promouvoir les intérêts stratégiques du secteur de l'assurance en Afrique.

Créée en 1972 à Maurice, l'OAA est une organisation non-gouvernementale, dont le secrétariat permanent est basé à Douala (Cameroun). Elle compte 371 membres, dont 363 issus de 47 pays d'Afrique et 14 membres internationaux associés provenant de 8 pays.

## Afrique: La micro-assurance et les Insurtechs pour développer l'assurance agricole

ALGER- La micro-assurance et les Insurtechs peuvent constituer des leviers importants pour développer l'assurance agricole en Afrique et des solutions adaptées pour réussir le défi de la sécurité alimentaire, ont souligné mardi à Alger des experts et des professionnels du secteur.

Intervenant lors de la deuxième journée de la 49ème Conférence et Assemblée générale de l'Organisation des assurances africaines (OAA), les conférenciers ont mis en exergue l'importance de la micro-assurance et des Insurtechs pour cibler les agriculteurs à faible revenu, considérant que ces solutions "couteuses" sont à même de contribuer à une évolution rapide du secteur des assurances en Afrique et peuvent aider à relever le défi de la sécurité alimentaire.

Dans ce contexte, le PDG de la compagnie algériennes des assurances, Nacer Sais, a indiqué que la micro-assurance est un produit adapté aux exploitants africains ayant un faible revenu, expliquant que cette solution offre plus d'opportunités pour les compagnies d'assurances et une marge extraordinaire pour développer l'assurance agricole.

"Le continent africain accuse un énorme retard en matière d'assurance agricole. Le développement de cette activité est un défi, mais aussi une opportunité pour les acteurs du secteur. Nous devrions miser sur les solutions innovantes, notamment la micro assurance qui peut offrir une couverture répondant aux revenus faibles et moyens des exploitants agricoles", a-t-il expliqué.

Dans le même sens, Parsanna Miapuram, cofondateur de "SwiftAnt Fz LLC", spécialiste des solutions numériques, a estimé que le potentiel de l'Afrique en matière d'assurance est important, soutenant que les Insurtech, qui désignent les innovations technologiques mises en œuvre pour améliorer l'efficacité du secteur de l'assurance, peuvent aider à réaliser des progrès de 50%, voire plus.

"La digitalisation peut jouer un rôle déterminant dans la pénétration de l'assurance agricole, sachant que la technologie est devenue accessible avec un coût bas, alors que les compagnies d'assurance africaines continuent à souffrir des politiques de budgétisation et des lourdeurs administratives", a relevé M. Prasanna.

Affichant son optimisme, cet expert a soutenu que le secteur des assurances nécessite des changements notamment dans le domaine de la protection des données et de l'amélioration de la qualité des services offerts aux assurés.

Parmi les autres solutions qui ont été également proposées, lors de cette conférence, marquées par des interventions de haut niveau d'experts venant des pays européens, d'Asie et de l'Amérique, la solution d'assurance paramétrique pour améliorer la production agricole en Afrique.

Présentée par Antoine Bavandi, responsable chez le groupe "Gallagher Re", cette solution répond aux attentes des pays africains confrontés aux aléas climatiques. Cette solution est basée, selon lui, sur l'observation des événements climatiques (sécheresses, inondations, précipitations, humidité du sol, indice de végétation, etc.), avec le recours à une politique de polices d'assurance basée sur un risque nommé ou des polices multirisques en fonction des attentes des assurés, a-t-il encore expliqué.

Ainsi, la tarification de la vulnérabilité est basée sur la probabilité que l'événement prédéfini se produise et elle est détachée de la vulnérabilité des actifs couverts, a-t-il mentionné, estimant le développement de l'assurance agricole dépend du traitement équitable des clients, d'un environnement réglementaire propice ainsi que d'une collaboration étroite entre tous les acteurs de la chaîne de valeur.

"Les programmes d'assurance agricole basés sur des partenariats public-privé offrent de nombreux avantages et sont particulièrement appropriés dans les économies de petits exploitants agricoles. Les gouvernements peuvent aider les assureurs du secteur privé à développer des programmes pour atteindre de manière rentable un très grand nombre de petits agriculteurs", a fait remarquer également M. Bavandi, ajoutant que "la forme la plus courante de soutien gouvernemental prend la forme de subventions aux primes d'assurance".

Les travaux de la 2ème journée de cette conférence ont été, par ailleurs, l'occasion pour certains professionnels de présenter les expériences menées dans certains pays africains notamment ceux de la Corne d'Afrique, où, à travers "Drive Project", des solutions ont été mises en œuvre pour réduire des risques et améliorer la chaîne de valeur pour les économies pastorales.

Dans cette région, la plupart des populations dépendent de la terre et du bétail pour gagner leur vie, a affirmé Sylvia Mwangi, responsable de ce projet lancé en 2022 dans quatre pays de la Corne avec un financement de 360,5 millions de

dollars, et qui vise à améliorer l'accès des pasteurs aux services financiers pour l'atténuation des risques de sécheresse et les inclure dans les chaînes de valeur. (APS)



### [Zone euro: Les crédits au secteur privé poursuivent leur repli](#)

La croissance des crédits accordés au secteur privé en zone euro a poursuivi son repli en avril, sous l'effet des hausses successives de taux d'intérêt pour combattre l'inflation élevée, a indiqué, hier, la Banque centrale européenne (BCE). Les prêts au secteur privé, ajustés de certaines opérations strictement financières, ont progressé de 3,8 % sur un an, soit un ralentissement pour le sixième mois d'affilée, sur fond de relèvement des taux qui conduit à tarir les flux de crédit et transférer les dépôts bancaires sur des comptes rémunérés. Ce tassement du crédit devrait se poursuivre car la BCE a continué de relever ses taux en juin, de 0,25 point de pourcentage, portant à 3,75 points la hausse cumulée depuis juillet de l'année dernière.

Cette campagne sans précédent de resserrement monétaire vise à maîtriser la flambée des prix à la consommation. «Notre priorité immédiate et absolue est d'assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers notre objectif, et nous y parviendrons», a assuré la présidente de l'institution, Christine Lagarde, mercredi dernier lors des célébrations de l'anniversaire des 25 ans de la BCE.

Le resserrement monétaire agit nettement sur le crédit bancaire : les prêts accordés aux entreprises ont ralenti leur progression en mai à 4,6 % sur un an, contre une progression de près de 9 % observée six mois plus tôt. La croissance des crédits accordés aux ménages a également ralenti, à 2,5 %, soit le score le plus bas depuis avril 2017. Autre phénomène marquant, la masse monétaire au sens étroit (M1), un indicateur avancé de la croissance qui inclut les dépôts à vue, recule pour le quatrième mois de suite et à un rythme accéléré de -5,2 % sur un an, selon la BCE.

Fatah S.

## وزير المالية يتباحث مع السفارة الدنماركية مستوى التعاون الاقتصادي الثنائي



استقبل وزير المالية لعزیز فايد، اليوم، سفيرة مملكة الدانمارك في الجزائر فانيسا فيغا ساينز، التي بحث معها حالة العلاقات الاقتصادية والمالية الثنائية، وكذا طرق وسبل تعزيزها، حسبما جاء في بيان للوزارة.

وفي هذا الإطار، نوه الطرفان بالمصادقة على الاتفاقية الثنائية لإلغاء الازدواج الضريبي، مشيرين إلى أن دخول هذه الاتفاقية حيز التطبيق سيكون بمثابة "إشارة قوية" للمتعاملين الاقتصاديين في البلدين لتشجيع المبادرات، ومضاعفة جهودهم بغية رفع مستوى التعاون الاقتصادي الثنائي، حسب ذات المصدر.

كما تطرق فايد مع متحدثته، إلى ورشات الإصلاح التي باشرتها الجزائر لمواجهة تحديات التنمية الاقتصادية والاجتماعية، حسب الوزارة.

وذكر أيضا الإجراءات التي اتخذتها السلطات العمومية لتحسين بيئة الاستثمار ونظامها، بغية "تعزيز استقرارها وشفافيتها، وكذا الضمانات الممنوحة للمستثمرين لاسيما الأجانب"، يضيف المصدر ذاته.

وبعد إشارات بالجهود التي تبذلها الحكومة الجزائرية، أعربت السفارة الدنماركية عن "الاهتمام الذي توليه العديد من المؤسسات الدنماركية للسوق الجزائرية وإمكانياتها"، حسب البيان.

وفي الأخير، اتفق الطرفان على "تكثيف المبادلات و اللقاءات بين متعاملي البلدين بغية استكشاف مجالات ذات الاهتمام المشترك والعمل سووية على تعزيز التعاون الثنائي وتكثيفه".

## إيطاليا ضيف شرف الطبعة الـ54 لمعرض الجزائر الدولي



أكد المدير العام للغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة، حسين زاوي، اليوم الخميس، عن مشاركة دولة إيطاليا كضيف شرف في الطبعة الـ54 لمعرض الجزائر الدولي الذي سينظم في الفترة ما بين الـ19 إلى الـ24 جوان القادم.

وأضاف زاوي في تصريح للإذاعة الوطنية، أن "إيطاليا" ضيف شرف معرض الجزائر الدولي في طبعته الـ54، يدل على جدية ونوعية العلاقات وحجمها بين البلدين."

كما أفاد المتحدث نفسه بأن "إيطاليا" معروفة بأن اقتصادها مبني على توجهها إلى اقتصاد مبني على المؤسسات الصغيرة والمتوسطة ونحن نعمل على نقل هذه التجربة الإيطالية إلى الجزائر بمختلف الآليات التي استحدثتها الدولة الجزائرية".



أسعار النفط تحت هذه العتبة

تراجعت أسعار النفط الخام، اليوم الثلاثاء، لتواصل منحناها التنازلي متخلفة عن المكاسب السابقة، وذلك على خلفية تخفيف المخاوف بشأن جدوى اتفاقية سقف الديون الأمريكية، وتأثيرها في معنويات السوق، التي كانت تخشى المخاطرة، بالإضافة إلى توقعات العرض مع اقتراب اجتماع كبار منتجي النفط العالميين في "أوب" خلال جوان الداخل.

وكانت أسعار الخام قد استهلت تعاملات أمس الإثنين، على ارتفاع بنسبة اقتربت من 1 بالمائة، قبل أن تشهد بقية الجلسات حالة من الاضطراب أقلت بالأسعار إلى أسفل، ليهبط خام برنت القياسي تحت 77 دولارًا للبرميل، وفق ما نشرته وكالة رويترز.

بموجب قرار وزاري مشترك صدر في العدد 35 من الجريدة الرسمية:.

## هذه شروط وكيفيات جمركة الطائرات وسفن النقل المستعملة

تم تحديد شروط وكيفيات جمركة الطائرات ومكونات الطائرات وكذا سفن نقل المسافرين والبضائع، على حالتها المستعملة قصد وضعها حيز الخدمة، بموجب قرار وزاري مشترك صدر في العدد 35 من الجريدة الرسمية.

ووفقا لهذا القرار الموقع من وزير النقل والمالية في 14 ماي الجاري، يرخّص باقتناء الطائرات المستعملة، مستغلو الخدمات الجوية المرخص لهم بممارسة نشاطهم من طرف الوكالة الوطنية للطيران المدني، والمستثمرون في ميدان الخدمات الجوية بعد الموافقة المسبقة للوكالة والمسلمة على أساس دراسة تقنية اقتصادية توضح فيها على الخصوص القدرات البشرية والمادية والمالية الضرورية.

أما بالنسبة لمكونات الطائرات المستعملة، فيرخّص ذلك لمستغلي الخدمات قيد الخدمة الذين يقومون بأعمال الصيانة وكذا منشآت صيانة الطائرات المعتمدة من طرف الوكالة الوطنية للطيران، يوضح النص.

ويجب أن تستوفي الطائرات المراد اقتناؤها على حالتها المستعملة قصد وضعها حيز الخدمة جملة من الشروط، تتمثل أساسا في أن يكون عمرها 8 سنوات كحد أقصى وان لا تتجاوز 30 ألف ساعة طيران و/أو 15 ألف دورة بالنسبة للطائرات المخصصة للخدمات الجوية للنقل العمومي، وأن لا تتجاوز 20 ألف ساعة طيران و/أو 20 ألف دورة بالنسبة للطائرات المخصصة لخدمات العمل الجوي والطيران الخفيف والخاص.

أما بالنسبة لمكونات الطائرة، فيتوجب الحيازة على شهادة افراج مرخص بها تسلمها وتصادق عليها هيئة تابعة لإحدى الدول المتعاقدة ومعترف بها من الجزائر من أجل تركيبه على كل الجهة العلوية أو على متن الطائرة.

ويجب استيراد الطائرات ومكوناتها في أجل أقصاه ستة أشهر ابتداء من تاريخ توقيع شهادة المطابقة، ويمكن تمديد هذا الاجل عند الضرورة بناء على طلب مبرر.

أما بخصوص سفن نقل المسافرين والبضائع، فتخضع جمركتها على حالتها المستعملة قصد وضعها حيز الخدمة، لرخصة اقتناء مسبقة تسلمها سلطة الادارة البحرية المختصة بالنسبة للميناء الذي سجلت أو سيتم تسجيل السفينة فيه.

ويجب أن تستوفي السفن المستعملة المراد اقتناؤها قصد وضعها حيز الخدمة جملة من الشروط، من بينها أن لا يقل عمرها 15 سنة بالنسبة لسفن نقل المسافرين والبضائع، وخمس سنوات بالنسبة لسفن النقل البحري الحضري والبواخر-المطاعم المتنقلة التي يتراوح طولها ما بين 24 و40 مترا، وكذا سفن الترفيه التي يتراوح طولها بين 12 و24 متر، و10 سنوات بالنسبة للبواخر-المطاعم المتنقلة التي يتراوح طولها بين 12 و24 متر.

المعهد العسكري للوثائق والتقويم والاستقبلية لوزارة الدفاع الوطني:

تنظيم مائدة مستديرة بعنوان “الانضمام إلى البريكس: ما هي التداعيات بالنسبة للجزائر؟”



في إطار تجسيد برنامج النشاطات العلمية لسنة 2023، نظم المعهد العسكري للوثائق والتقويم والاستقبلية لوزارة الدفاع الوطني، اليوم 30 ماي 2023 بالنادي الوطني للجيش بني مسوس بالناحية العسكرية الأولى، مائدة مستديرة تحت عنوان “الانضمام إلى البريكس: ما هي التداعيات بالنسبة للجزائر؟”، حسب بيان لوزارة الدفاع الوطني.

عرفت هذه المائدة المستديرة التي حضرها باحثين جامعيين بالإضافة إلى ممثلين عن وزارات وهيئات وطنية، إلقاء مداخلات نشطها أساتذة جامعيين في العلوم السياسية والعلاقات الدولية، تم التطرق من خلالها إلى مختلف الجوانب المتعلقة بترشح الجزائر للانضمام إلى مجموعة البريكس، بالإضافة إلى الإيجابيات والفرص المتاحة في مختلف المجالات، ليفتح النقاش للمشاركين الذين عبروا من خلال تدخلاتهم على أهمية استيعاب الرهانات المستقبلية للالتحاق بالبريكس من خلال مواصلة جهود التطوير التي باشرتها السلطات العليا للبلاد في مختلف المجالات، والتي ستجعل الجزائر بصفتها دولة محورية في المنطقة وبوابة للقارة الإفريقية مؤهلة للعب دور محوري ومهم ضمن هذه المجموعة الاقتصادية.

## FAÏD REÇOIT L'AMBASSADRICE DU DANEMARK : «RELEVER LES DÉFIS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL»



Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a reçu, hier au siège du ministère, l'ambassadrice du Royaume du Danemark en Algérie, M<sup>me</sup> Vanessa Vega Saenz, avec laquelle il a examiné l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les voies et moyens à même de les consolider, a indiqué un communiqué du ministère.

Dans ce cadre, les deux parties se sont félicitées de la ratification de la Convention bilatérale en vue de l'élimination de la double imposition, tout en soulignant que l'entrée en vigueur de cette convention constituera «un signal fort» aux opérateurs économiques des deux pays, pour stimuler leurs initiatives et doubler leurs efforts en vue de rehausser le niveau de la coopération économique bilatérale, souligne la même source.

M. Faïd a également abordé avec son interlocutrice «les chantiers de réformes engagées par notre pays en vue de faire face aux défis de développement économique et social», a fait savoir le ministère. Il a aussi fait part des mesures introduites par les pouvoirs publics pour l'amélioration de l'environnement lié à l'investissement et son écosystème, à l'effet de «renforcer sa stabilité, sa transparence, ainsi que les garanties offertes aux investisseurs, y compris étrangers», ajoute la même source.

Tout en saluant les efforts déployés par le gouvernement algérien, l'ambassadrice danoise a exprimé «l'intérêt porté par de nombreuses entreprises danoises pour le marché algérien et ses potentialités», selon le document.

Enfin, les deux parties ont convenu «d'intensifier les échanges et les rencontres entre opérateurs des deux pays, en vue d'explorer les domaines d'intérêt commun et de travailler de concert pour renforcer et diversifier la coopération bilatérale».

## ASSURANCES

## Les principaux axes de la nouvelle loi

**UNE RÉORGANISATION** du secteur des assurances est annoncée avec la promulgation prochaine d'une nouvelle loi qui devrait consacrer la numérisation, l'inclusion de l'assurance «takaful» et l'organisation de l'activité de supervision. Après l'annonce faite par le Premier ministre, lequel a signalé la finalisation d'un projet de loi régissant le secteur des assurances qui va être présenté devant le Parlement avant la fin de l'année en cours, l'on s'interroge sur les nouveautés et les changements qui vont être introduits dans le secteur des assurances.

Un secteur qui est déjà passé par plusieurs réformes, notamment celles de 1995 et 2006, qui ont respectivement consacré l'ouverture du marché des assurances aux sociétés privées et étrangères et favorisé le développement de l'activité du secteur.

Cette nouvelle réforme devrait consacrer la numérisation, l'inclusion de l'assurance «takaful» et l'organisation de l'activité de supervision. C'est ce qu'a affirmé le directeur des assurances au ministère des Finances,

Kamel Marami, précisant que le projet de loi sur les assurances comprendra plusieurs nouvelles mesures. Elles visent la réorganisation du secteur et l'amélioration de ses mécanismes.

Dans sa déclaration à l'agence officielle en marge des travaux de la 49e Conférence et Assemblée générale de l'Organisation des assurances africaines (OAA), il a indiqué que le cadre juridique en vigueur, dont la dernière modification remonte à l'année 2006, exigeait une mise à jour et une reconsidération de nombreuses dispositions régissant cette activité. Selon lui, ce projet permettra de réunir tous les textes juridiques relatifs aux assurances dans un seul et même texte, en vue d'en faire une référence législative unifiée pour les secteurs des assurances et de réassurance en Algérie.

Les amendements proposés dans le cadre du projet de loi sur les assurances a pour objet notamment la réorganisation du contrôle et de la supervision du secteur d'assurance qui réalise un chiffre d'affaires considérable, en plus

de l'augmentation du nombre de sociétés d'assurances qui s'élève actuellement à 25 sociétés, «ce qui nécessite une révision des mécanismes qui régissent l'activité d'assurance dans le pays», selon ce responsable.

Parmi les mesures et les nouvelles procédures notables que prévoit le projet, la consécration de l'assurance «Takaful» comme nouveau modèle dans l'activité d'assurance nationale. Il porte, également, sur la mise à jour de quelques dispositions pour suivre le développement économique et technologique que connaît le pays, à l'instar de la numérisation et la vente des produits d'assurance à distance via des plateformes électroniques, selon le directeur, signalant que ce nouveau texte, actuellement au niveau du secrétariat général du gouvernement, vient pour valoriser la grande expérience acquise par l'Algérie dans le secteur des assurances et de réassurance.

Un texte de loi préparé en consultation avec les opérateurs du secteur, notamment à travers l'Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (UASAR), ainsi que

le Conseil National des Assurances, selon les précisions de M. Marami. Les professionnels du secteur ont, faut-il le signaler, accueilli avec satisfaction cette annonce du Premier ministre, d'autant que cette loi répond à un besoin déjà exprimé par les assureurs. Selon eux la nouvelle loi permettra de s'adapter aux changements de l'écosystème.

Le vice-président de l'Union algérienne des sociétés d'assurances et réassurances (UAR), Ammar Meslouh, a surtout souligné l'importance de l'instauration d'une autorité de régulation indépendante des assurances, qui devrait constituer un élément très important pour le secteur.

Le PDG de la Compagnie centrale de réassurance (CCR), Abdallah Benseidi, a, pour sa part, affirmé que le dispositif juridique actuel a atteint ces limites, d'où la nécessité de le consolider. Pour la PDG de Cash assurance, la prochaine loi sera en diapason des évolutions enregistrées sur la scène financière et avec les besoins des assurés.

**Lila Aït Akli**

# Construire un système de DTS plus efficace

**NEW DELHI** – Alors qu’une grande partie du monde en développement est au bord d’une crise de la dette, les appels à une nouvelle émission de droits de tirage spéciaux (DTS, l’actif de réserve du Fonds monétaire international) se font de plus en plus pressants. Mais pour obtenir l’effet escompté, le FMI doit modifier ses critères d’allocation et préciser comment les DTS peuvent être utilisés pour aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à traverser la crise économique actuelle.



PAR JAYATI GHOSH

Professeure d'économie à l'université du Massachusetts Amherst \*

Une proposition actuellement à l'étude consiste à étendre l'allocation des DTS au-delà des pays individuels pour y inclure les banques multilatérales de développement et les fonds dédiés. L'idée de canaliser les DTS vers des institutions multilatérales telles que la Banque mondiale et les banques régionales de développement, qui sont particulièrement bien équipées pour aider les pays émergents et en développement, est devenue de plus en plus populaire ces dernières années. L'initiative de Bridgetown, dirigée par la première ministre de la Barbade, Mia Mottley, a appelé à une nouvelle émission de 500 milliards de DTS (650 milliards de dollars) «ou d'autres instruments à long terme et à faible taux d'intérêt» pour soutenir la création d'une agence multilatérale qui accélérerait «l'investissement privé dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, là où c'est le plus efficace».

De même, le récent rapport du Conseil consultatif de haut niveau sur un multilatéralisme efficace (dont j'étais membre) recommande l'émission annuelle «immédiate, puis régulière» de DTS supplémentaires pour aider les pays confrontés à des pénuries de devises. Le rapport suggère également que les actionnaires du FMI modifient les statuts de l'organisation pour permettre une «allocation sélective des DTS». Cette proposition de modification vise à faciliter une distribution plus ciblée et plus efficace, donnant la priorité aux pays les plus vulnérables plutôt qu'aux plus grandes économies du monde qui reçoivent la part du lion des allocations de DTS en vertu des règles actuelles.

Un autre amendement proposé stipule que des «conditions spécifiques» déclencheront automatiquement l'allocation de DTS afin

d'assurer une «réponse globale plus rapide». Le rapport souligne notamment que l'éligibilité à l'allocation de DTS ne devrait pas être conditionnée à l'adoption par le pays bénéficiaire d'un programme d'assainissement budgétaire soutenu par le FMI.

Malheureusement, ces propositions n'ont même pas été discutées lors des réunions de printemps du FMI et de la Banque mondiale en avril. Pourtant, nous devons continuer à poursuivre ces réformes, car une liquidité internationale accrue, fournie en temps voulu et de manière efficace, est plus que jamais nécessaire.

En modernisant le système obsolète d'allocation des DTS, la communauté internationale pourrait également réduire le déficit de financement de la lutte contre le changement climatique. Mais d'abord, les nombreux pays en développement actuellement menacés par une grave crise de la dette doivent bénéficier d'un soutien budgétaire immédiat. Si nous ne créons pas un filet de sécurité financier mondial, les objectifs de développement durable des Nations unies ont peu de chances d'être atteints.

Les turbulences financières actuelles met en évidence les inégalités inhérentes au système actuel. Au cours des dernières semaines, les gouvernements qui contrôlent les monnaies de réserve mondiales, comme les États-Unis et la Suisse, ont injecté des quantités massives de liquidités dans le secteur bancaire pour sauver les banques privées. En revanche, les pays débiteurs qui ont demandé un allègement de leur dette au titre du cadre commun de traitement de la dette du G20 attendent depuis des années une fraction de ces sommes.

La crise de la dette souveraine qui englobe actuellement les pays les plus pauvres du monde, qui sont aussi les plus touchés par le changement climatique, exige une action immédiate. Au minimum, les pays à revenu faible ou intermédiaire confrontés à des problèmes de balance des paiements devraient avoir la possibilité de renforcer leurs réserves

de change grâce à une nouvelle allocation de DTS. Néanmoins, même si une nouvelle allocation est finalement convenue, les pays doivent savoir comment en tirer le meilleur parti. Malheureusement, le flou entretenu par le FMI sur cette question a semé la confusion, certains affirmant que les DTS appartiennent aux banques centrales, et non aux gouvernements, et d'autres insistant sur le fait qu'il s'agit de prêts et non d'actifs distribués par le FMI.

Par conséquent, les DTS nouvellement alloués à de nombreux pays bénéficiaires ne font qu'augmenter leurs réserves de change. Bien que cela puisse avoir un impact positif en augmentant la solvabilité perçue d'un pays, cela peut également entraver une utilisation plus efficace des DTS, en particulier en période de pénurie aiguë et de contraintes budgétaires.

L'économiste équatorien Andrés Arauz a affirmé qu'il n'existe aucune base juridique permettant aux banques centrales de s'approprier les allocations de DTS. Les directives du FMI indiquent que les membres «jouissent d'une grande liberté dans la gestion des DTS qui leur sont alloués», notamment en ce qui concerne la mesure dans laquelle «les banques centrales sont impliquées dans leur gestion et si le budget peut les utiliser directement à des fins de soutien budgétaire». Selon le Fonds, les DTS sont «alloués et détenus par le membre et les instructions relatives à leur utilisation sont données par l'intermédiaire de l'organisme budgétaire du membre» (emphasis ajoutée par mes soins). En d'autres termes, les gouvernements peuvent utiliser les DTS comme bon leur semble.

La confusion sur la nature et le statut des DTS découle en partie de la classification erronée de ces actifs par le FMI lui-même. Comme le souligne Arauz, avant la publication du dernier manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6) en 2009, les allocations de DTS étaient traitées comme des capitaux propres et non comme des passifs que les pays bénéficiaires doivent rembour-

ser. Mais le MBP6 les a reclassés en tant que passifs, les traitant essentiellement comme des dettes. Ce changement, qui a été effectué sans raisonnement clair ni discussion transparente, doit être contesté, car il peut décourager l'utilisation, le transfert et le recyclage des DTS, empêchant ainsi les allocations de réaliser leur potentiel.

Certains pays, notamment en Amérique latine, ont fait preuve de créativité dans l'utilisation des DTS. L'Équateur, par exemple, les a utilisés pour financer son plan d'investissement en 2021. La même année, le Paraguay a affecté son allocation à des investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement et d'autres dépenses publiques. L'Argentine, quant à elle, a utilisé son allocation de 4,6 milliards de dollars pour rembourser la dette arrivant à échéance, s'acquittant ainsi de ses obligations envers le FMI.

Dans d'autres pays, le rôle perçu des banques centrales en tant que gardiennes des DTS n'a pas complètement limité les autres utilisations possibles. La Colombie, par exemple, a utilisé les DTS pour faciliter un échange de dette intérieure entre le gouvernement et la banque centrale et pour générer des liquidités à court terme. Bien que la banque centrale du Mexique ait affirmé qu'elle était propriétaire des DTS du pays, le gouvernement mexicain lui a acheté des réserves internationales par le biais d'un échange de devises à la fin de 2021.

La crise actuelle est l'occasion de construire un système monétaire international plus juste et plus durable. Un programme de réforme sensé doit inclure une augmentation de l'émission de DTS et la création de mécanismes de distribution plus efficaces et plus équitables. Pour y parvenir, les pays du G7, en tant que principaux actionnaires du FMI, doivent faire preuve d'un minimum de sagesse et de leadership.

\*Est un ancien membre du Conseil consultatif de haut niveau du Secrétaire général des Nations unies sur le multilatéralisme efficace.

Malgré les contraintes et les défis multiples à relever

# Investir en Afrique, l'Algérie prête à prendre le risque !

**Depuis plusieurs semaines, les pluies ont été fortes sur plusieurs wilayas du pays, provoquant des glissements de terrains, des crues soudaines et des inondations. L'Algérie n'est pas le seul pays touché par le changement climatique qui devrait, selon de nombreuses études et chercheurs, rendre ces épisodes de fortes précipitations et de grandes chaleurs intenses et fréquentes.**

Les pays africains subissent déjà l'impact de ce changement qui affecte négativement aussi bien le secteur agricole, de pêche que celui de l'élevage. Cette situation illustre les défis auxquels ces pays auront à faire face à l'avenir et devront repenser leurs stratégies de production agricole et promouvoir l'assurance agricole contre les risques climatiques. Cette question était au centre des préoccupations et des échanges entre les participants des pays africains aux travaux de la 49<sup>ème</sup> Conférence et de l'Assemblée générale de l'Organisation des Assurances Africaines (OAA), tenue à Alger, avant-hier.

Les intervenants ont abordé le fond de la problématique qui est comment promouvoir davantage le marché africain de l'assurance et trouver des financements pour développer de nouvelles cultures plus résistantes aux changements

climatiques. Les compagnies d'assurances du continent devaient, en effet, orienter leur processus d'assurance vers la digitalisation pour faciliter les échanges d'information, mais aussi encourager les investissements verts. La conférence a mis l'accent sur les mesures et les actions communes que les pays africains doivent prendre pour un accompagnement renforcé du développement du marché des assurances, du secteur agricole et des mécanismes de financements des projets stratégiques en Afrique.

L'objectif est de parvenir à adapter les réglementations des pays africains, à l'instar de l'Algérie, à l'évolution du secteur financier et bancaire, mais aussi celui des assurances pour partager les risques contre les bouleversements climatiques. Et, de renforcer le financement et le suivi-évaluation du secteur agricole

(agriculture intelligente) afin de relever le défi de la sécurité alimentaire.

L'urgence actuelle est de limiter l'impact de la sécheresse sur le secteur agricole qui entraîne une réduction des superficies cultivables, le manque d'eau, des ressources halieutiques et fragilise l'activité de l'élevage.

La lutte contre le changement climatique fait consensus. L'Algérie est prête à investir davantage dans le développement du continent. Pour rappel, dans sa dernière entrevue avec les médias algériens, le Président Tebboune a annoncé «un (1) milliard de dollars pour soutenir le développement en Afrique». L'objectif est de soutenir les pays africains, notamment surendettés, pour suivre le rythme de développement des autres pays et exploiter leur fort potentiel naturel et humain.

La priorité devrait être accordée, principalement, à la lutte contre le changement climatique qui exige des investissements stratégiques, intelligents et verts. Les banques, les assureurs et les agriculteurs en particulier devraient suivre.

«Les défis de la sécurité alimentaire en Afrique, ayant trait essentiellement aux changements climatiques, à la pérennisation et l'efficience des politiques d'assurance et la modernisation des filières agricoles, exigent du secteur des industries d'assurance des solutions innovantes», a indiqué, à ce sujet, dans son discours d'ouverture de la conférence, le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane.

Il a souligné, l'importance de soutenir «la modernisation des filières agricoles pour préserver le revenu des agriculteurs tout en soutenant le pouvoir d'achat du citoyen, à travers l'activation des dispositifs de régulation», assurant que «l'objectif escompté est de mettre les agriculteurs et les investisseurs à l'abri de toute appréhension ou réticence à l'investissement dans le secteur agricole, en raison de l'impact des changements climatiques y compris la sécheresse, les inondations et les feux de forêt, souvent à l'origine de l'exacerbation de la précarité financière des agriculteurs et travailleurs dans le secteur agricole».

Cette conférence intervient quelques jours après la tenue des 58<sup>èmes</sup> Assemblées annuelles de la Banque Africaine de Développement (BAD), en Egypte, lors desquelles, l'Algérie a réitéré son soutien à cette institution financière.

Les participants à cet événement ont recommandé et invité les banques et institutions financières de développement à être «moins averses au risque, en réduisant prudemment leurs ratios d'adéquation du capital, en établissant des mécanismes en matière de capital et de liquidités taillés sur mesure et en réévaluant les normes réglementaires existantes en matière de capitaux et autres normes prudentielles, pour passer progressivement d'un financement par projet au financement d'une transition durable à l'échelle du système». Ainsi «dérisquer l'investissement vert pour encourager ce secteur à s'impliquer davantage dans l'action climatique en Afrique, tout en accélérant la mise en œuvre des initiatives encourageant son épanouissement, à l'instar de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)».

**Samira Takharbouchot**

Voir sur Internet  
[www.inr.dz.com](http://www.inr.dz.com)

**Djamila Sai**

## Développement économique :

### L'Algérie demeurera un acteur actif de l'effort africain pour relever les défis

«Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a affirmé lundi à Alger que l'Algérie demeurera un acteur actif et une partie intégrante de l'effort collectif africain visant à relever les défis du développement économique et à concrétiser la vision ambitieuse élaborée dans le cadre de l'Agenda de l'Union africaine (UA).

**Face aux défis multidimensionnels qui continuent de menacer la sécurité et la stabilité des pays africains et sapent leurs efforts destinés à atteindre un développement durable et la prospérité légitime,** «l'Algérie, fière de son appartenance africaine enracinée et fermement attachée au projet de l'unité continentale, joint aujourd'hui sa voix à celles de ses frères africains, pour renouveler son engagement et son adhésion aux principes et objectifs de l'UA», a souligné M. Attaf dans une allocution prononcée à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'Afrique.

**De la même manière qu'elle a contribué hier à la décolonisation de notre continent,** poursuit le ministre, «l'Algérie affirme aujourd'hui, sous la direction avisée du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qu'elle demeurera un acteur actif et une partie intégrante de l'effort collectif africain visant à relever les défis du développement économique et à concrétiser la vision ambitieuse que nous avons élaborée ensemble dans le cadre de l'Agenda de l'UA, connu sous le nom de Agenda 2063».

«**Cette vision, que l'Algérie a pleinement fait sienne,** a été placée au cœur de la nouvelle orientation que le président de la République a conféré à la dimension africaine de la politique étrangère de l'Algérie», a-t-il ajouté. «C'est cette approche que mon pays s'efforce actuellement de concrétiser à travers l'exécution de projets de développement au profit de plusieurs pays africains frères, dont la mise en œuvre est supervisée par l'Agence algérienne de coopération internationale pour la solidarité et le développement, qui a été renforcée, sur décision du président de la République, par une enveloppe financière d'un milliard de dollars américains», a-t-il fait savoir.

**A cet égard, il a fait remarquer que l'Algérie** «s'emploie également à concrétiser cette approche en mobilisant les ressources et les énergies pour parachever la réalisation de projets structurants intégrateurs à caractère régional et continental, tels que le projet de la Route transsaharienne, le Gazoduc Lagos-Alger, le projet de la Dorsale transsaharienne à fibre optique, ainsi que le projet routier reliant Tindouf et la ville mauritanienne de Zouerate». Il a affirmé que «l'orientation de l'Algérie en faveur du renforcement de ses contributions dans le domaine du développement économique en vue de parvenir à une prospérité partagée, est complémentaire aux efforts qu'elle consent de longue date pour mettre fin aux conflits armés et préserver la sécurité et la stabilité dans son voisinage immédiat, ainsi que sur l'ensemble du continent africain».

حيث يستجيب لضرورة التكيف مع المتطلبات الجديدة.. مسلوح؛

## المتعاملون تلقوا بارتياح قرار الوزير الأول بمراجعة قانون التأمينات

“التعديلات التي تم إدراجها ستسمح بالاستجابة بشكل أفضل لتطلعات الزبائن وتعزيز بعض فروع النشاط. وقد أوضح الوزير الأول، في كلمته الافتتاحية لأشغال الندوة الـ 49 والجمعية العامة للمنظمة الإفريقية للتأمينات، أن مشروع القانون الجديد للتأمينات سوف يعرض على البرلمان بغرفتيه قبل نهاية السنة الجارية لجعل قطاع التأمينات في الجزائر أكثر جاذبية.

سامي سعد

لفقاعنا بالتوفر على البات جديدة تسمح بتحقيق الأهداف المرجوة”. من جانبها، اعتبرت الرئيسة المديرية العامة لشركة تأمين المحروقات، واد بلهوشات، أن “القانون المقبل سيكون متماشيا مع التطورات المسجلة على الساحة المالية ومع احتياجات المؤمنين”. وخلصت بلهوشات في الأخير، إلى التأكيد، بأن “التغييرات والتحسينات التي تم إدخالها تتعلق بالتحويلات المسجلة في القطاع الاقتصادي الوطني، وهي تهدف إلى تعزيز سوق التأمينات”، مشيرة إلى أن

حياة”، أن “مشروع القانون الجديد سيساعدنا أيضا على تطوير تأمين الأشخاص وإدخال إصلاحات تشمل جوانب عديدة”. أما الرئيس المدير العام للشركة المركزية للتأمين، عبدالله بن سعدي، فقد أوضح أن مراجعة القانون حول التأمينات يستجيب لضرورة معالجة سبب وعبر عنها المهنيون في هذا القطاع. وأضاف قائلا: “لقد عدنا لوقت طويل مع نظام قانوني بلغ محدوديته، ونحن اليوم بحاجة إلى تعزيزه، ويأتي هذا المشروع في الوقت المناسب من أجل السماح

مسلوح، أن الاتحاد الجزائري لشركات التأمين وإعادة التأمين، قد تمت استشارته وشارك في أفواج العمل التي تم تشكيلها من أجل مراجعة هذا القانون، وتابع يقول على هامش أشغال الندوة الـ 49 والجمعية العامة للمنظمة الإفريقية للتأمينات، إننا سسجلنا في إطار أفواج العمل هذه، تحسنا كبيرا، سيما تلك المتعلقة بارساء سلطة ضبط مستقلة للتأمينات والتي يمكن أن تشكل عنصرا هاما للقطاع”. كما صرح مسلوح، الذي هو كذلك الرئيس المدير العام لشركة سالجزايرية

أكد نائب رئيس الاتحاد الجزائري لشركات التأمين وإعادة التأمين، عمار مسلوح، على أن المتعاملين في القطاع قد تلقوا بارتياح الإعلان الذي أدلى به صبيحة الإثنين، الوزير الأول، أيمن بن عبد الرحمن، المتعلق باستكمال مشروع القانون الجديد حول التأمينات. وتوّر المتحدث بمراجعة القانون حول التأمينات، مؤكدا على أهمية هذا السعي الذي يستجيب لضرورة التكيف مع المتطلبات الجديدة التي فرضتها التغيرات الطارئة على النشاط. وأوضح

## المصباح

يومية وطنية إخبارية

دعا إلى تمكين القطاع الخاص من الاستثمار فيه.. سعيود؛

## تسوية مشكل العقار الصناعي ستجعل الجزائر قطبا اقتصاديا قاريا

بسبب غلاء أسعار الطاقة في أوروبا، ما يفرض عليه رئيس الجمهورية في عدة مناسبات، معتبرا أن ذلك هو السبيل لإنعاش الاستثمار وتعزيز الديناميكية التي بدأت تتجلى مع إصدار قانون الاستثمار الجديد.

ودعا الخبير إلى تنفيذ نصوص هذا القانون لتتلائم كل العقبات التي يواجهها المستثمرون وتسريع وتيرة الترخيص لإنجاز المشاريع الخالقة للثروة ومناسب العمل والحيولة دون تشقال الاستثمارات الأجنبية تحوّلان مجاورا. كما دعا إلى فتح المجال أمام كل الأفكار الاستثمارية لتتجسد في الواقع، مشيرا إلى أن لجزائر محتاجة لتطوير كل القطاعات دون استثناء، ولذا يجب التحري بكل المشاريع، لاسيما التي يمتلك أصحابها الأموال لإتجازها دون الحاجة إلى اللجوء لقروض بنكية.

من هذا المنطلق، أعرب عن أمله في فتح مجال الاستثمار في العقار الصناعي لخواص شريفة وضع دفتر شروط يمنع المبالغة في أسعار كراء العقارات، مع تركيز الدولة على المشاريع الكبرى دون إغفال توفير عقارات لدعم الشباب الراغبين في بدء مقاولاتهم بأسعار رمزية، مع العمل على إنشاء مناطق صناعية ذاتة لتجهيز والحرس على حسن تسيير وتوزيع العقارات المتوفرة.

للتنكير، كان رئيس الجمهورية قد أمر الشهر الماضي في اجتماع لمجلس الوزراء، بالتحضير لمشاريع ثلاثة مرسوم رئيسة لتنظيم توزيع العقارات الاقتصادية والسياحية والحضرية، مسددا تعليمات لإنشاء وتنظيم وتسيير المناطق الصناعية ضمن رؤية جديدة مستقلة للاستثمار بما فيها الاستثمارات الخاصة.



أكد المستشار الدولي في الاستثمار الصناعي محمد سعيود وجود آلاف المستثمرين الجلبين والجزائريين المقيمين في الخارج وكذا الأجانب، الراغبين في العمل بالجزائر في قطاعات متنوّعة، مقدرا في هذا السياق بأن حل إشكالية العقار الصناعي والإسراع في تنفيذ أحكام قانون الاستثمار، سيتمكن من تجسيد استثمارات هامة تتحول الجزائر إلى قطب اقتصادي إفريقي.

حظن. ح أوضح الخبير في تصريح لـ “المصباح”، أمس، أن ما تقوم به الدولة من جهود لتوفير العقار الصناعي، ينبغي أن يرافقه فتح هذا المجال أمام الاستثمار الخاص من أجل امتصاص الطلب المكثف على العقار لإنجاز استثمارات صغيرة ومتوسطة، خاصة في مجال المناولة. ولفت إلى أن مكتب الاستثمارات حول الاستثمار الصناعي الذي يشرف عليه، يستقبل يوميا الراغبين في الاستثمار المنتج بالجزائر. لاسيما بعد الإجراءات التي اتخذت لتقليص الاستيراد وعلى رأسها فرض الضريبة الداخلية للاستهلاك، ما يؤكد، حسب، الاهتمام المتزايد بإقامة مشاريع منتجة محليا ومصدرة لإفريقيا، خاصة بعد المساعدة على اتفاقية التبادل الحر الإفريقية “زيليكاف”. كما أشار إلى أن الأزمة في أوكرانيا ونداعياها على الاقتصاد الأوروبي، خلقت حاجة لدى مستثمرين أجانب للبحث عن بلدان ذات تنافسية أكبر لنقل مسامحتهم، وهو ما اعتبره فرصة هامة يمكن للجزائر استغلالها لجلب الاستثمارات الأجنبية المباشرة في ظل منافسة إقليمية كبيرة لاستقطاب هذا النوع من الاستثمارات، وأشهد في هذا السياق برغبة مستثمر صيني كان يملك مسنعا بأوكرانيا لإنتاج خيوط البولستير، تحويل نشاطه إلى الجزائر وجعلها بوابته نحو إفريقيا بصادرات يمكنها أن تدر مئات الملايين من الدولارات سنويا.

وقال سعيود إن فرضا مثل هذه يمكن أن تتضاعف



وزارة المالية  
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

⚡ Avez-vous des questions?  
Contactez nous sur :

✉ [dc@mf.gov.dz](mailto:dc@mf.gov.dz)

☎ Poste: 2784

[www.mf.gov.dz](http://www.mf.gov.dz)



@MFinance\_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES  
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger